



Réintégration, résidence en france

Par **Hamida**, le **02/01/2010** à **18:05**

Bonjour,

Née en France en 1955 de parents algériens, comment faire pour réintégrer légalement la France? J'ai quitté la France en 1978 pour aller m'installer à l'étranger. Divers consulats de France me disent que ce n'est plus possible...alors que mes parents, frères et soeurs y vivent encore. Ils m'ont même dit que pour moi le droit du sol n'existait plus?? Alors que me reste-t-il?

J'ai enseigné au lycée français à l'étranger durant 7 ans, ma fille a son bac français aussi et vient de terminer ses études universitaires, comment faire pour retourner vivre en France auprès de ma famille? Dois-je continuer à vivre loin des miens?

On m'a conseillée de demander un visa long séjour, cela implique avoir 40 000 euros sur un compte bancaire, trouver un logement, un contrat de travail etc. le parcours du combattant quoi!!!!

Merci pour toute l'aide que vous voudrez bien m'apporter.

Cordialement

Par **chris_Idv**, le **03/01/2010** à **01:59**

Bonjour,

Voici le lien officiel vous permettant de vous documenter: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>

La réponse qui vous a été donnée par les Consultats est, à priori, juste concernant l'impossibilité d'acquisition de la nationalité Française.

Cordialement,

Par **Hamida**, le **05/01/2010** à **16:46**

Bonjour,

Merci pour votre réponse mais le lien que vous joignez ne concerne que la naturalisation, je ne prétends, pour le moment, pas à la nationalité puisque je vis actuellement à l'étranger, j'aimerais réintégrer la France légalement afin de me rapprocher des miens.

Je vais écrire au Ministère des Affaires Étrangères à Nantes, ils devraient pouvoir me renseigner, s'ils me répondent, naturellement...car la préfecture des Hauts de Seine ne répond jamais à mes courriers!

Merci encore!!!